

FEDERATION EUROPEENNE DE KARATE DO et ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS

REGLEMENT DES EVALUATIONS DE COMPETENCE

***Hauts Niveaux
6ème-7ème-8ème DAN FEKAMT***

www.fekamt.com

Document de référence établi par le

Collège Technique Européen

Version 15/03/2021

Modification 15/05/2022

EVALUATION DU ROKUDAN (6^{ème} DAN FEKAMT)

EVALUATION DU ROKUDAN (6^{ème} DAN FEKAMT)

1 : CONNAISSANCES.

1.1 : A ce niveau le postulant devra avoir les connaissances suffisantes pour présenter devant la commission

-les aspects techniques, socio-culturels et les composantes "santé", énergétiques "KENKO" et de développement personnel (spirituel, recherche d'équilibre et d'harmonie) de sa discipline dans le cadre de sa pratique SHIN -GI -TAI et son environnement : entre autres comme méthode d'éducation sociale, moyen de découverte de soi, corporelle et mentale, efficacité martiale appliquée à la défense-personnelle - Goshin-Jutsu- avec ses limitations d'ordre social et légal).

-Il devra aussi connaître l'histoire, la philosophie, l'origine culturelle et le développement de sa discipline en général et plus spécifiquement de son RYU.

1.2 Il devra présenter un dossier comprenant :

1.2.1 : un Curriculum Vitae retraçant son parcours, sa formation, les stages qu'il a suivis.

1.2.2 : Un mémoire (à fournir 6 semaines avant l'évaluation) montrant à travers un sujet technique, son investissement dans un des aspects de sa discipline et ses actions passées, en cours ou à venir pour la progression et la notoriété de notre fédération FEKAMT.

2 : KATA.

Le postulant devra montrer 1 kata de son choix (voire 2 de 2 tendances différentes selon les spécificités des Ryu) à choisir dans l'ensemble des katas de la liste spécifique de sa discipline.

A ce niveau il devra pouvoir expliquer le contenu, l'histoire, les variantes de ce (ces) kata .

Il devra également savoir le (les) comparer avec les Kata similaires des autres écoles apparentées

3 : TECHNIQUE.

Le "POSTULANT" à ce niveau, durant cette séance d'évaluation, devra mettre en évidence (par démonstration et explication) sa connaissance des niveaux précédents ainsi que son utilisation personnelle des principes et techniques de son Ryu.

4 : KUMITE.

Le "POSTULANT" à ce niveau devra avec l'aide d'un partenaire et en s'appuyant sur les principes et techniques de son RYU, montrer comment le KUMITE (mélange des mains) procède d'un jeu de stratégie annihilant successivement les possibilités d'action de son partenaire, jusqu'à le conduire à l'inévitable défaite, ou à une situation de contrôle qui rend inutile l'action finale.

Dans un but de différenciation avec les autres fédérations, la Commission Technique a décidé de ne plus octroyer de hauts DAN FEKAMT sans que les postulants se soient présentés devant les membres de la CEHGF FEKAMT (*Commission européenne des hauts DAN FEKAMT*).

EVALUATION DU SHICHIDAN (7^{ème} DAN FEKAMT)

Le postulant devra :

- Pouvoir attester qu'il a suivi les stages FEKAMT exigés par le règlement général.
- Présenter un mémoire (*6 semaines avant l'évaluation*) traitant d'un sujet général mais relatif à la technique.
- Proposer une démonstration avec un partenaire de son choix exposant de façon claire à la commission d'évaluation, durant sa prestation, l'évolution qu'il a effectuée par rapport à son école.
- Expliciter et démontrer techniquement comment il s'est approprié son Ryu, sa manière de l'interpréter et de le traduire en pratique sans ni ne le dénaturer ni le trahir tant dans ses principes fondamentaux que dans l'esprit...
- Se soumettre à un entretien avec la commission d'évaluation, lequel portera sur tous les aspects de la discipline et du Ryu pratiqués y compris les composantes historiques, les éléments socio-culturels spécifiques à cette pratique, les valeurs morales y relatives et les rapports humains en découlant.
- Développer ce que représente pour lui un 7° DAN FEKAMT à la fois du point de vue niveau de compétence mais aussi dans l'optique de notre fédération.

Enfin il devra avoir également une parfaite connaissance des différentes pratiques de défense de son école et présenter (voire justifier) à la commission d'évaluation, composée de ses pairs, le bienfondé de ses choix tant dans le fond que dans la forme et ce en regard des 2 principes fondateurs :

- la notion de SHIN GI TAI
- le triptyque: "Défense personnelle (Goshin) - Santé (Kenko) - Composantes socio culturelles (*originelles, traditionnelles et transposables dans le monde d'aujourd'hui*)".

Nominations à partir du 8^{ème} DAN-FEKAMT (et SHOGO HANSHI)

Sur proposition du Bureau Directeur, le Comité Directeur a approuvé à la majorité en date du 14 mai 2022 que dorénavant les élévations au rang de 8eme Dan Fekamt et au-dessus (« très hauts grades FEKAMT ») seront du ressort exclusif du CDE sur proposition du Bureau Directeur Européen.

Les critères pris en compte pour la recevabilité de telles propositions de nominations sont :

- Un parcours martial et technique exemplaire sur de nombreuses décennies ;
- Un rayonnement personnel et humain sur son école mais aussi au sein de la Fédération et à l'extérieur ;
- Une participation active au développement de la Fédération ;
- Une intégrité et un comportement éthique incontestés ;
- Une valeur de modèle contribuant à l'image et au rayonnement de notre Fédération.

Le CTE pourra être consulté par le BDE afin de confirmer ces critères et de recueillir son avis.

Prérequis pour le Candidat

Outre les critères ci-dessus, le candidat présenté devra :

- Etre à jour de sa licence fédérale dans l'année de sa nomination;
- S'il a rejoint la FEKAMT récemment, il devra en avoir été membre régulier depuis au moins 3 ans et en mesure de justifier de titres de grade reconnus avant de rejoindre notre Fédération ;
- Sans obligation, le candidat pourra proposer à cette occasion une démonstration technique aux représentants du CDE qui pourra être soit technique, soit personnelle soit une combinaison des deux. Cette présentation ne fera l'objet d'aucune notation.

Prérequis pour le vote du Comité Directeur

- Le vote se fera à la majorité sur présentation du candidat par le Président ou par son représentant.
- Si un membre du CDE est lui-même le candidat proposé à cette élévation, il devra s'abstenir de participer aux présentations et au vote le concernant. Il en sera de même si le membre du CDE doit se prononcer sur un candidat au très haut grade FEKAMT de la même école que lui sauf à être lui-même d'un grade supérieur.

